

LE SNAFAM, un acteur au cœur du métier

Pour répondre à de nouvelles exigences administratives pour la profession, le SNAFAM et la CSNA (Chambre syndicale des armuriers détaillants) ont créé en 2012 la **FEPAM** – Fédération professionnelle des métiers de l'arme et de la munition.

La mission première de la FEPAM est de gérer le **Certificat de Qualification Professionnelle Armes et Munition, diplôme agréé par le Ministère de l'Intérieur, et de permettre aux futurs armuriers d'acquérir la compétence réglementaire** indispensable pour ouvrir leur commerce, s'ils ne sont pas déjà titulaires d'un diplôme d'armurier technicien.



La formation professionnelle

Le SNAFAM, au travers de la FEPAM, s'investit dans la formation professionnelle, afin d'accompagner les acteurs dans la connaissance des évolutions réglementaires et législatives.

Rendez-nous visite sur www.snafam.org

en scannant le QR code ☺ ➔



Chambre Syndicale Nationale de Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif



www.snafam.org

1897 - 2022

125 années d'expertises et de représentativité
pour et au nom des métiers de l'armurerie

À propos du SNAFAM

Le SNAFAM représente les intérêts des fabricants et distributeurs d'armes, munitions, équipements et accessoires à destination des univers civils, tels que la sécurité, le tir à titre sportif et la chasse.

Le SNAFAM existe depuis le 29 mars 1897 ! Cela fait 125 ans que le SNAFAM, sous diverses formes et appellations, agit dans ce secteur dans lequel il a acquis une fine expertise et une totale légitimité.

Les entreprises membres du SNAFAM exercent des activités de fabrication et/ou de distribution-importation :

- d'armes,
- de munitions
- d'équipements et accessoires

Pour la sécurité et les administrations

Pour le tir sportif de loisir et de compétition

Pour la chasse et l'environnement cygénéétique

Un appui clé au service de ses adhérents

Le syndicat **soutient ses entreprises**, relaye les difficultés rencontrées sur le terrain, mène des actions en ce sens et assure une veille réglementaire constante permettant aux adhérents d'être informés et conseillés sur les évolutions législatives ou réglementaires qui se rapportent à leur secteur d'activité.

Des activités très réglementées

L'environnement législatif et réglementaire du commerce des armes et des munitions est issu d'un large arsenal de textes français et européens dans les domaines variés, qui touchent notamment à la sécurité intérieure, la défense, les douanes et l'environnement.

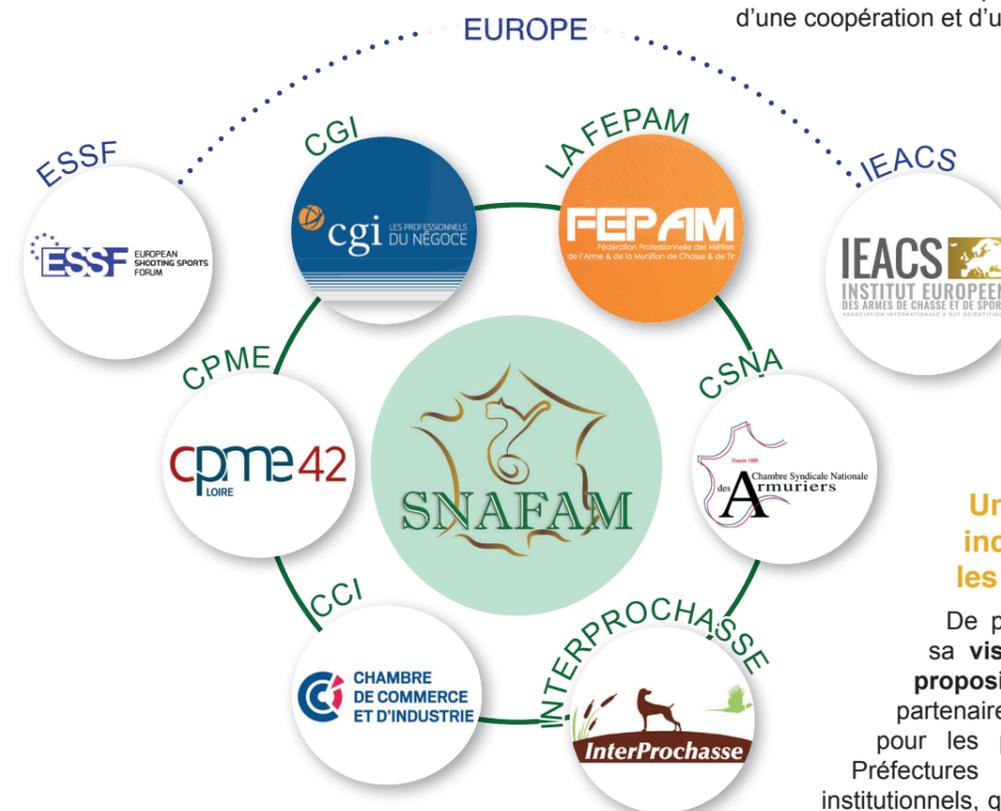
Les principaux Ministères en lien avec nos « métiers » :



Le SNAFAM & ses missions

Des partenaires professionnels et institutionnels

Pour mener ses missions à bien, le SNAFAM s'appuie sur ses partenaires professionnels et institutionnels français et européens. Le SNAFAM participe à une dynamique collective tant à l'échelle nationale qu'européenne dans le cadre d'une coopération et d'un échange d'informations.



Un partenaire incontournable pour les pouvoirs publics

De par sa **forte représentativité**, sa **vision globale** et sa **force de proposition**, le SNAFAM est un partenaire et un relai indispensable pour les pouvoirs publics, Ministères, Préfectures et autres partenaires institutionnels, qui souhaitent **faire évoluer de manière collaborative les réglementations et les pratiques du secteur.**

Les spécificités du SECTEUR REPRESENTÉ



Les entreprises adhérentes : des fournisseurs en B2B

Les entreprises membres sont des fabricants, semi-industriels ou artisans, distributeurs-importateurs, essentiellement des Petites et Moyennes Entreprises.

Ces entreprises exercent leur activité avec de fortes exigences en termes de qualité et de maintien d'un savoir-faire historique tout en faisant preuve d'innovation dans un marché en perpétuelle évolution.

La cartographie des entreprises adhérentes au SNAFAM a évolué au fil des années passant de l'historique berceau de l'industrie des armes de Saint-Etienne à une répartition élargie au territoire national.

Des actions pro-actives et collaboratives

Le SNAFAM est **force de proposition** et mène toutes ses actions dans une démarche pro-active et collaborative tant **auprès de ses adhérents qu'auprès des interlocuteurs de la profession :**

- **Le SCAE** (Service central des armes et des explosifs) Ministère de l'Intérieur
- **La DGA** (Direction générale de l'armement) Ministère des Armées
- **Le MTES** Ministère de la transition écologique et solidaire
- **La DGDDI** (Direction générale des douanes et droits indirects) Ministère de l'économie, des finances et de la relance
- **Le BNE** (Banc national d'épreuve)
- **Les Préfectures**
- **Police / Gendarmerie**

